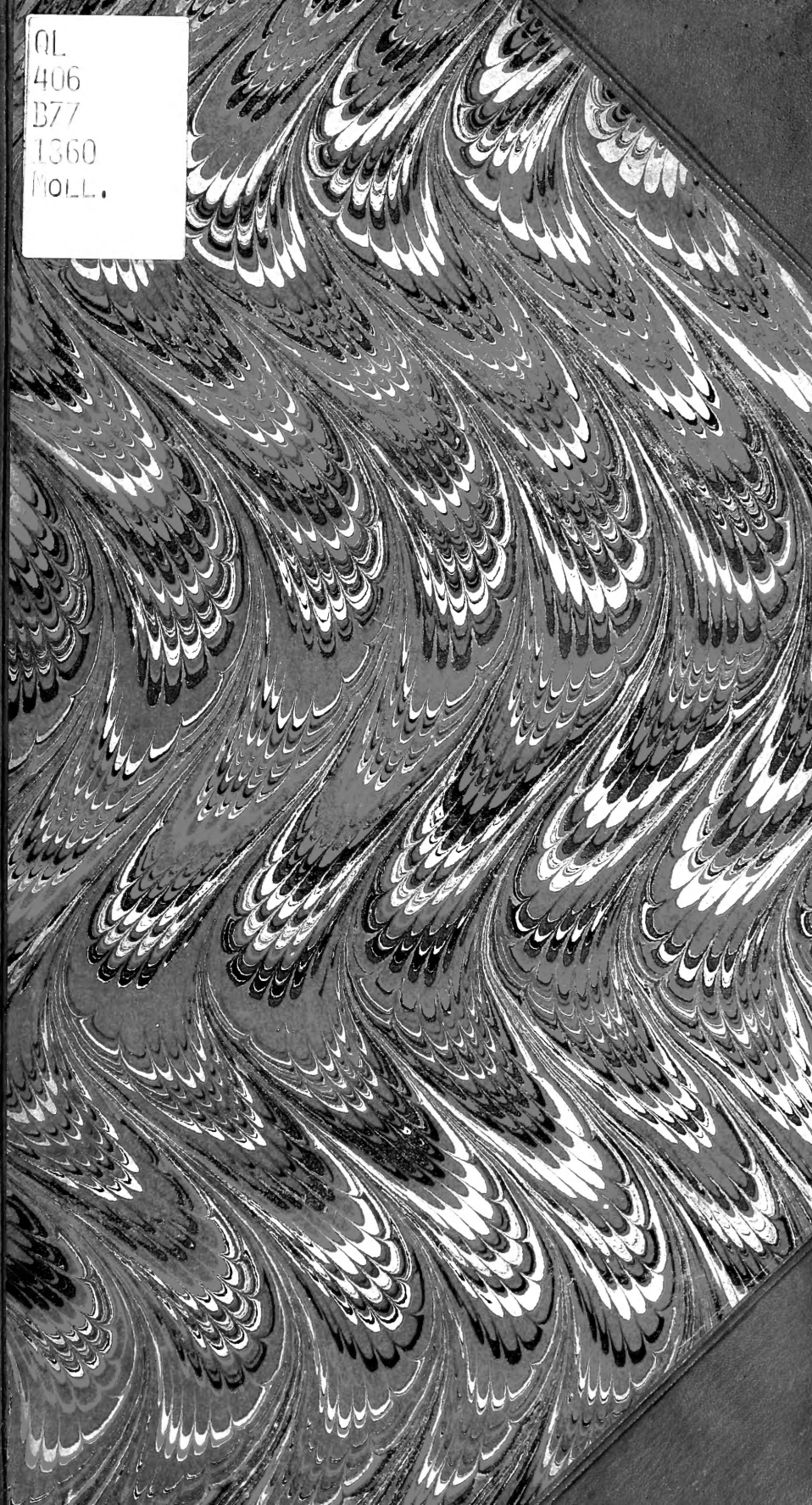
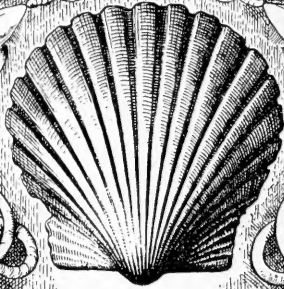


QL  
406  
B77  
1360  
MOLL.



1902

U.S.N.M.



Ex libris

William Healey Dall.



-----  
-----  
-----  
-----

I BOURG



I BOURGON

Division of Mollusks  
Sectional Library

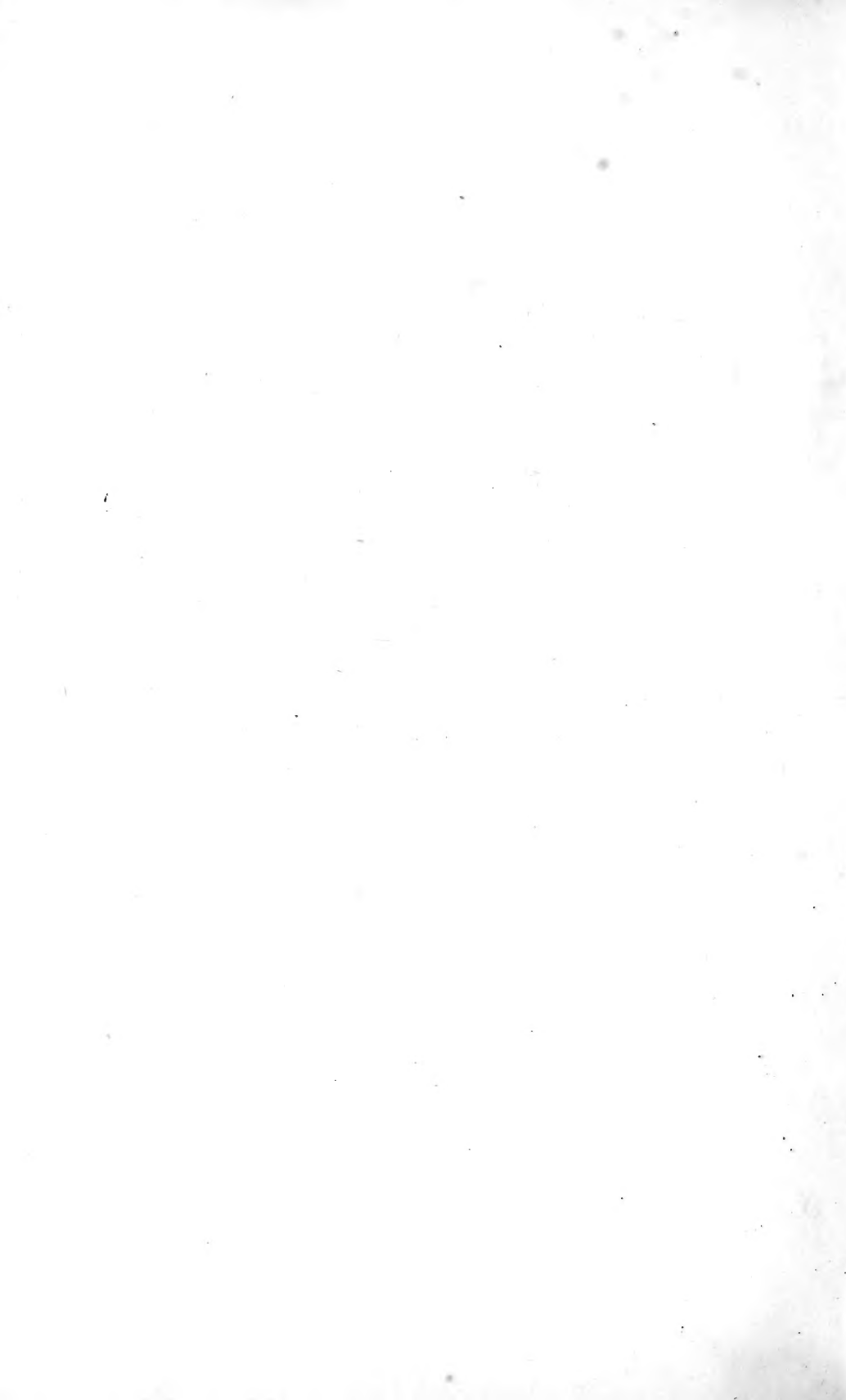
GOVERNMENT PRINTING OFFICE

WASHINGTON

**METHODUS**

**CONCHYLIOLOGICUS**

**DENOMINATIONIS**





QL  
406  
1377  
1860  
Moll.

FILUM ARIADNEUM

Division of Mollusks  
Sectional Library

METHODUS  
**CONCHYLIOLÓGICUS**

**DENOMINATIONIS**

SINE QUO CHAOS

PAR M. J. <sup>inles</sup> R. <sup>René</sup> BOURGUIGNAT. (1829-1892)

---

PARIS  
CHEZ J. B. BAILLIÈRE, LIBRAIRE  
RUE HAUTEFEUILLE, 19.

JANVIER, 1860.

I



La science malacologique (1) repose sur une double base : la *disposition* et la *dénomination* (Linnaeus) (2).

La *disposition* a pour but les divisions et les rapports des Mollusques les uns à l'égard des autres (3).

La *dénomination* a pour objet les appellations scientifiques.

(1) Malacologia est scientia naturalis quæ Molluscorum cognitionem tradit.

(2) Fundamentum malacologiæ duplex est : *dispositio* et *denominatio*.

(3) 1° Dispositio Molluscorum divisiones et conjunctiones docet : estque vel *primaria*, quæ genera, ordines et classes; vel *secundaria* quæ species vel varietates instituit.

2° Dispositio Molluscorum vel *synoptice* vel *systematice* absolvitur, diciturque vulgo *methodus*.

Cette seconde partie fondamentale (1) de la science, la seule dont nous allons nous occuper, a été de tout temps une des plus négligées, une de celles qui ont été le plus soumises à l'arbitraire.

Depuis l'immortel Linnæus, le père de la science, s'il s'est rencontré des ignorants et des charlatans, il s'est trouvé heureusement de ces savants consciencieux pour qui les règles scientifiques avaient force de loi et qui, par l'observance des principes, ont retiré la nomenclature du désordre et de la

3° Synopsis pro arbitrio divisiones bifurcatas, longiores vel breviores, plures vel pauciores tradit.

4° Systema dispositiones per sex appropriata membra resolvit : classes scilicet, ordines, familiæ, genera, species, varietates.

5° *Species* tot numeramus, quot diversæ formæ in principio sunt creatæ.

6° *Varietates* tot sunt, quot diversi Mollusci, ex eadem specie sunt producti.

7° *Genera* tot dicimus, quot species, Molluscos animalis domique formæ similes proferunt.

8° *Familia*, est plurium generum convenientia, secundum naturam.

9° *Ordo*, familiarum, secundum principia naturæ artisque leges, agglomeratio.

10° *Classis* est plurium ordinum, secundum principia legesque naturæ et artis, convenientia.

11° Naturæ opus semper est *species, genus ac familia*;

12° Habitationis, morum cibique sæpius *varietas*;

13° Artis et naturæ *ordo ac classis* (Linnæus).

(1) Denominatio, alterum scientiæ *fundamentum*, facta dispositione, *nomina primum imponat* (Linn.).

confusion où l'avaient plongée l'ignorance et le charlatanisme. Ces savants ont bien compris qu'une science, avant tout, devait s'appuyer sur des règles, et que, sans elles, toute méthode n'était que chaos : *Filum ariadneum, methodus, sine quo chaos* (Linnaeus).

Or ces règles, reconnues et sanctionnées par ces hommes intègres et ennemis de l'arbitraire, ont été réunies par nous dans ce volume.

---



## CHAPITRE PREMIER.



### **SUR LES NOMS DE CLASSES ET D'ORDRES.**

1° Tout nom de classes ou d'ordres doit être établi d'après les caractères anatomiques de l'animal (1), et non d'après ceux de la coquille (2).

(1) *Nomina classium et ordinum notam essentialem et characteristicam includant (Linn.).*

(2) *Nomina classium et ordinum e viribus, figura, sculptura, habitu petita, mala sunt (Linn.).*

Ex. — Purpurifera,  
Auriformia,  
Fusiformia,  
Etc.....

Exemples. — Classe. — ACEPHALA.  
Ordre. — LAMELLIBRANCHIATA.

2° Tout nom de classes ou d'ordres peut être tiré de la langue grecque ou latine. — Les dénominations grecques sont préférables.

Exemples. — Gasteropoda, de γαστήρ, ventre, et de πούς, pied.  
Acephala, de ἀκέφαλος, sans tête.  
Lamellibranchiata, de Lamella et de Branchiæ.  
Etc. . . .

3° Tout nom de classes ou d'ordres peut être simple ou composé : — simple, c'est-à-dire d'un seul mot ; composé, c'est-à-dire formé de deux mots.

Exemples. — Acephala, nom simple.  
Gasteropoda, nom composé.

4° Tout nom de classes ou d'ordres composé de plus de deux mots grecs ou latins doit être rejeté, comme dénomination déplorable.

Exemples. — Antliobrachiophora (Gray), de ἀντλιον, *haustum*, pompe ; βραχίον, *brachium*, bras ; et φέρω, *fero*, je porte.  
Gasteropodophora (Gray), de γαστήρ, *venter*, ventre ; πούς, *pes*, pied ; φέρω, *fero*, je porte.  
Etc. . . . etc. . . .

5° Tout nom de classes ou d'ordres *trop long* ou d'une



*prononciation difficile* doit également être éliminé de la méthode (1).

Exemples. — Antliobrachiophora (Gray).  
Gasteropodophora (id.).  
Gasteropterophora (id.).  
Stomatopterophora (id.).  
Spirobrachiophora (id.) (2).

Ou bien :

Asiphonobranchiata (Blainville).  
Cymbicochlides (Latreille).  
Ellipsostomata (Blainville).  
Paracephalophora (id.)  
Peltocochlides (Latreille).  
Semiphyllidiacea (Brown).  
Etc....., etc.....

6° Tout nom de classes ou d'ordres doit toujours être unique, c'est-à-dire d'un seul mot (3).

Exemple. — Ainsi l'on doit dire Cycladea, et non Conchæ fluviatiles.

(1) Nomina sesquipedalia, enunciata difficilia vel nauseabunda, fugienda sunt : — terminatio et sonus nominum, quantum fieri potest, facilia reddenda sunt (Linn.).

(2) Cette classification de Gray n'a point été adoptée, à cause de la complication des dénominations (Deshayes, *Traité de conch.*, introd., p. 164).

(3) Nomina classium et ordinum unico vocabulo constabunt (Linn.).

7° Tout nom de classes ou d'ordres semblable à une appellation générique doit toujours être mis de côté (1).

(1) *Nomina generica, cum classium aut ordinum naturalium nomenclaturis communia, omittenda sunt* (Linn.). — (Adopt. Hermannsen.)

Le nom d'une classe, d'un ordre ou d'une famille ne doit jamais devenir une dénomination générique. (*Rafinesque-Schmaltz, Princip. fondam. de somiologie, p. 25, règle 24. 1814. Palerme.*)

---

## CHAPITRE II.



### **SUR LES NOMS DE FAMILLES.**

1° « La famille étant destinée à grouper des genres liés entre eux par des caractères communs et par une affinité zoologique manifeste (1), l'on doit lui appliquer une dénomination qui la distingue de suite des noms de classes et d'ordres. » (D'Orbigny.)

2° Le nom de famille, par conséquent, doit rappeler, par le radical de son appellation, le genre principal.

(1) Familia est plurium generum convenientia, secundum naturam.

Ainsi la famille dans laquelle se trouve renfermé le genre *Buccinum* s'appelle *Buccinidæ*; la famille qui reçoit le genre *Trochus* se nomme *Trochidæ*; etc..., etc...

5° Les noms de familles doivent toujours être terminés d'une manière uniforme. — Les terminaisons les plus généralement adoptées sont ou en *idæ*, ou en *ea*, ou enfin en *idea*. La terminaison en *idæ* est préférable.

Ainsi Alc. d'Orbigny a, dans presque tous ses ouvrages, adopté la désinence *idæ*, comme dans *Tellinidæ*, *Buccinidæ*, etc. Voici, à ce sujet, ce que dit notre regrettable professeur et ami, Alcide d'Orbigny.

« Cette terminaison en *idæ*, par nous employée dès « 1855, a le double avantage de faire immédiatement « reconnaître la valeur de cette coupe et de présenter une « consonnance agréable. » (Prodr. int., p. 46. 1850.)

La plupart des auteurs ont adopté tantôt la désinence en *ea* ou en *idea*, tantôt (et c'est le plus souvent) les ont employées simultanément, comme dans les mots *Limacea*, *Melaniacea*, *Valvatidea*, etc.....

---

## CHAPITRE III.



### SUR LES NOMS GÉNÉRIQUES.

1° Lorsqu'on veut créer un nom de genre, l'on peut prendre indifféremment un substantif (1) grec (le grec est préférable), ou latin, ou bien un nom propre, ou enfin un nom de pays.

2° Les noms de pays sont ceux qui ont le moins de valeur (2) ; il est prudent d'en établir le moins possible.

3° Les noms géographiques de localités doivent être réservés pour distinguer des espèces et non des genres.

(1) Les noms génériques doivent être substantifs et jamais adjectifs. (Rafinesque-Schmaltz, Princip. fondam. de somiologie, ou lois de la nomenclature, etc., p. 24, règle 20. 1814. Palerme.)

(2) Nomina geographica, ut non plana approbanda sunt, ita neque omnino excludenda (Agassiz).

NOMS GRECS OU LATINS.

4° Le meilleur de tous les noms est celui qui est constitué d'un *seul mot substantif grec*.

Dans la création d'un nom générique, il est sage d'observer les règles suivantes (1), si l'on désire établir une appellation conforme aux principes de l'étymologie et de l'orthographe.

Ainsi

*αι* doit se changer en *ae*. Exemple : Limnaea, et non pas Limnea.

<i>ει</i>	—	en <i>e</i> .	—	Exotenobranchia.
<i>ει</i>	—	en <i>i</i> .	—	Chilostoma.
<i>η</i>	—	en <i>e</i> .	—	Pirena.
<i>η</i> final	—	en <i>a</i> .	—	Arctoa, et non pas Arctoë.
<i>θ</i>	—	en <i>th</i> .	—	Tethys.
<i>γγ</i>	—	en <i>ng</i> .	—	Angaria.
<i>γχ</i>	—	en <i>nch</i> .	—	Anchistoma, et non pas Angistoma.
<i>κ</i>	—	en <i>c</i> .	—	Hippocrena, et non pas Hippochrenes.
<i>αι</i>	—	en <i>oe</i> .	—	Dioeca, et non pas Dioica.

(1) Hermannsen, Ind. gen. malac., 1, p. XII. 1846.

<i>ov</i> final	—	en <i>um.</i>	—	Ehippium.
<i>es</i> final	—	en <i>us.</i>	—	Enomphalus.
<i>ov</i>	—	en <i>u.</i>	—	Luterium, et non pas Lotorium.
<i>ρρ</i>	—	en <i>rrh.</i>	—	Phyllirrhoa, et non pas Phylliroë.
<i>v</i>	—	en <i>y.</i>	—	Hybolithus, et non pas Hibolites.
<i>φ</i>	—	en <i>ph.</i>	—	Phorus.
<i>χ</i>	—	en <i>ch.</i>	—	Cochlea.
<i>ε</i>	—	en <i>e.</i>	—	Hyalea, et non pas Hyalaea.
<i>i</i>	—	en <i>i.</i>	—	Anomia, et non pas Anomya. Balìa, et non pas Balea.

5° Un nom générique composé d'un seul substantif latin est également une appellation qui a du mérite.

6° Il ne faut jamais employer des mots *adjectifs* grecs ou latins (1), ainsi que l'enseignent quelques auteurs.

Exemples. — Alata (Rumphius).  
Ultimus (Montfort).  
Lutea (Brown).  
Productus (Sowerby).  
Etc.....

7° Tout nom générique *hybride*, c'est-à-dire composé

(1) Nomina generica adjectiva substantivis pejora sunt (Linn.).

d'un mot grec et latin, et *vice versá*, doit être rejeté sans aucun scrupule (1).

Exemples. — Omphaloclathrum (Klein).  
Bitomus (Montfort).  
Pseudoliva (Swainson).  
Geovula (id.).  
Etc....

8° Un nom générique peut être composé de deux mots grecs ou de deux mots latins fondus ensemble, comme dans Cyclostoma, de κύκλος, cercle, στόμα, bouche, ouverture; ou comme dans Planorbis, de *planus*, plan, *orbis*, tour.

Dans ce cas, le genre est ou masculin, ou féminin, ou neutre, suivant que le mot principal est ou masculin, ou féminin, ou neutre.

Ainsi Cyclostoma est neutre, parce que le radical στόμα, bouche, est neutre. On doit donc dire *Cyclostoma maculatum*, et non pas *maculata*, ainsi que le font quelques ignorants pour lesquels la terminaison est tout.

9° Tout nom générique mal sonnante, d'une prononciation difficile (2), ou trop long (3), c'est-à-dire composé de plus de deux mots grecs ou latins, est détestable.

(1) Nomina generica ex vocabulo græco et latino similibusque hybrida, non agnoscenda sunt (Linn.).

(2) Terminatio et sonus nominum genericorum, quantum fieri potest, facilia reddenda sunt (Linn.).

(3) Nomina generica sesquipedalia, enunciatio difficilia vel nauseabunda, fugienda sunt (Linn.).



Exemples. — Hemipomastostoma.  
Ichthyosarcolithus.  
Ophiopomorphites.  
Teleogeophila.  
Gastrochœna.  
Isognomostoma.  
Etc....., etc.....

10° On ne doit jamais, à l'instar d'Adanson et de quelques autres, former un nom de genre d'une série de syllabes sans signification (1). De tels noms génériques sont déplorables; malgré tout, ils ne peuvent être rejetés, ainsi que l'enseignent quelques naturalistes un peu trop rigides.

#### NOMS PROPRES.

11° Lorsqu'on désire donner à un genre nouveau un nom propre, il faut faire en sorte que ce nom soit toujours celui d'un naturaliste, ou d'un homme qui a rendu service à la science (2).

12° On doit toujours conserver intact le radical du nom.

Ainsi il faut dire *Draparnaudia* au lieu de *Draparnaldia*. *Dreissensia* au lieu de *Dreissena*.

(1) Nomina generica, quæ ex græca vel latina lingua radicem non habent, rejicienda sunt (Linn.).

(2) Nomina generica ad malacologi optime meriti memoriam conservandam constructa sancte servanda sunt (Linn.).

15° Il faut que la terminaison du nom soit toujours en A, après avoir placé le nom au génitif.

Ainsi, si l'on désire dédier un genre à M. Moquin, il faut écrire *Moquinia*, parce qu'alors ce genre devient le genre de M. Moquin, le *genus Moquini* A; et le genre *doit toujours* être féminin.

14° Lorsque les noms propres sont terminés par un E muet ou par une syllabe muette, comme dans Philippe, Défrance, Gerville, ou Valenciennes, l'on doit toujours trancher la lettre ou la syllabe qui ne se prononce pas.

Ainsi, il faut écrire Philippia et non pas Philippeia; Defrancia et non pas Defranceia; Gervillia et non pas Gervilleia; enfin Valenciennia et non pas Valenciennesia, ainsi que l'a enseigné dernièrement (in Journ. de conch., tome VII, p. 518), un peu à la légère, un de nos auteurs français des plus estimés.

15° On ne doit jamais adjectiver un nom propre de genre.

Ainsi l'on doit dire Wolfartia (Wolfart) et non pas Wolfartaria (Gray, in Syn. Brit. Mus., 1840).

16° Lorsque les noms propres se trouvent terminés par un Y, comme dans Dupuy, Gressly, il est préférable, au point de vue de l'euphonie, de ne point placer d' l'avant l'A, et écrire simplement Dupuya au lieu de Dupuyia, Gresslya au lieu de Gresslyia (Agassiz, Moll. foss., III, 1842), à l'exception pourtant des noms propres *d'une seule syllabe*, comme dans Gay ou Quoy. Dans ce cas, il vaut mieux dire Gayia que Gaya, Quoyia que Quoya (Gray, Syn. Brit. Mus., 1840).

17° On ne doit jamais employer comme nom générique le radical d'un nom propre déjà adopté pour un autre genre, bien que la terminaison soit différente.

Ainsi l'on ne peut conserver le mot *Ferussina* (Grateloup, in Bull. Soc. Bord., II, 1827), parce qu'il existe un autre nom générique créé par Risso en 1826 (Hist. nat. Eur. mérid., IV) sous l'appellation de *Ferussacia*.

Ce nom générique de *Ferussina* est donc mauvais sous tous les rapports, attendu qu'il fait double emploi et qu'il y a confusion; en second lieu, parce que le radical du nom n'est pas intact. (Voir ci-dessus la règle n° 12.)

#### NOMS DE PAYS.

18° Lorsqu'on veut attribuer à un genre un nom géographique, il faut adopter le nom tel qu'il a été établi anciennement par les Latins.

19° Si le nom de pays n'existe point dans la langue latine et qu'il soit un nom de fabrication moderne, il faut conserver intact le radical du nom, et lui donner la désinence féminine.

Ainsi Chili (royaume de l'Amérique du Sud) doit être transformé en *Chilina*. C'est ce qui a été fait.

20° Il ne faut jamais terminer un nom générique de pays par la désinence *ensis*, attendu que cette terminaison ne peut être attribuée qu'à un nom spécifique, et qu'elle ne convient qu'à une appellation de localité.

---



## CHAPITRE IV.

### SUR LES NOMS SPÉCIFIQUES.

1° Toute espèce doit être baptisée (1), c'est-à-dire doit recevoir un nom spécial.

2° Ce nom spécial, qui doit toujours être précédé du nom générique (2), sert à distinguer les diverses espèces d'un même genre (3).

(1) *Nomina si nescis, perit et cognitio rerum* (Linn.).

(2) *Nomen specificum semper genericum sequi oportet. — Nomen specificum sine generico, est quasi campana sine pistillo* (Linn.).

(3) *Nomen specificum concham ab omnibus congeneribus distinguat* (Linn.).

5° Ce nom doit être tiré des caractères de la coquille ou de l'animal, ou être un nom propre, ou enfin un nom de pays ou de localité.

4° Le meilleur de ces trois noms est celui qui est tiré des caractères; ensuite vient, en second ordre, le nom propre; enfin, en dernier lieu, le nom de localité.

#### NOMS TIRÉS DES CARACTÈRES.

5° Les noms spécifiques tirés des caractères doivent toujours avoir pour racine un mot latin ou un mot grec.

NOTA. — Il est inutile de dire que, s'il est également permis de se servir de la langue latine ou grecque pour les noms spécifiques, il vaut mieux réserver les noms latins pour l'espèce (1) et laisser les noms grecs pour les genres, les familles, les classes, etc.

6° Le meilleur nom spécifique est celui qui est composé d'un adjectif (2) latin (5), court, d'une consonnance agréable et d'une prononciation facile (4).

(1) *Nominis speciei vocabula, etc..., sed tantum latina; nam quo simpliciora eo etiam meliora (Linn.).*

(2) Et non pas d'un substantif!

(3) Et non pas un mot barbare, comme pour les espèces suivantes. *Succinea levantina* (Desh.), — *Helix ponentina* (Morel.).

*Nomen pessime formatum, a dit Pfeiffer, nec adoptandum (Monogr. Helic. viv., 1848), et il a raison.*

(4) *Nomen specificum quo brevius est, eo etiam melius, si modo tale (Linn.).*

Il faut, en outre, pour que ce nom ait toutes les qualités requises, que l'adjectif employé ne soit jamais élevé au rang de comparatif ou de superlatif (1); enfin, qu'il indique le caractère principal de l'espèce.

7° Il faut, autant que possible, se garder d'établir des noms spécifiques basés sur des caractères secondaires, variables ou communs à plusieurs espèces du même genre.

« Par exemple, les noms qui ont rapport à la taille [*gigas*, *minutus*, etc. (2)] ne se trouvent vrais qu'autant qu'il n'existe pas, dans le genre, d'espèce plus grande ou plus petite. Les noms de *striatus*, de *costatus*, appliqués soit à des *pecten*, soit à des *cardium*, soit à des *cardita*, dont presque toutes les espèces sont striées ou costulées (3), ne peuvent souvent qu'induire en erreur. » (D'Orbigny, Prod. paléont. intro., p. L, 1850.)

8° Les noms spécifiques composés d'un mot latin et d'un mot grec, ou *vice versa*, doivent être rejetés sans scrupule, comme noms hybrides.

9° Les noms spécifiques composés de deux mots latins séparés par un trait d'union sont détestables; mais ils ne peuvent être rejetés.

Exemples. — *Helix roseo-tincta*, Forbes.  
— faux-nigra, Chemnitz.  
*Bulimus auris-bovina*, Reeve.  
— auris-muris, Moricand.

(1) *Nomen specificum nec comparativum nec superlativum sit* (Linn.).

(2) *Magnitudo species non distinguit* (Linn.).

(3) *Notæ collatitiæ, cum aliis speciebus ejusdem generis, malæ sunt* (Linn.).

Clausilia tuba-paradisi, Ehrenberg.  
Etc., etc.

10° Les noms spécifiques peuvent être composés de deux mots grecs ou de deux mots latins fondus ensemble, comme dans

*Unio platyrhynchus*, Rossmassler.  
*Helix semirufa*, Albers.

Ces sortes de noms spécifiques, bien que défendus autrefois, sont maintenant reconnus et adoptés par tous les naturalistes.

11° Les noms spécifiques ne peuvent ni ne doivent jamais être composés de plusieurs mots latins formant phrase descriptive.

« Une des grandes améliorations apportées dans les sciences naturelles, celle qui a le plus contribué peut-être à leur avancement, est sans contredit la grande réforme établie relativement à la nomenclature par Linnæus et Adanson dans la première moitié du dernier siècle. Avant ces réformateurs, les espèces étaient, dans les genres, désignées par une phrase qu'ils remplacèrent par un *adjectif unique*, nom de convention, appliqué à la forme spécifique. Cette amélioration simplifia, perfectionna la nomenclature et, en permettant à la mémoire de retenir le nom substitué à une phrase, amena cet immense développement des sciences naturelles, qui, sans elle, seraient peut-être restées stationnaires.

« M. Quenstedt (1), ajoute Alc. d'Orbigny, semble

(1) In Petrefacten-Kunde Deutschlands, etc.



n'avoir pas connu, ou n'avoir pas apprécié l'immense importance de ce changement, car, sans cela, il n'aurait pas cru innover, et ne nous aurait pas fait rétrograder d'un siècle en nous ramenant aux *noms composés de plusieurs adjectifs*, comme on les trouve dans tous les anciens auteurs qui ont précédé Linnæus. Si l'on suivait ce système rétrograde dans les sciences naturelles, on arrêterait positivement la marche progressive. Aussi ne saurions-nous trop nous élever contre cette exhumation parfaitement inutile et des plus dangereuses. » (D'Orbigny, Prodr. paléont. intr., p. 20. 1850.)

12° Les noms spécifiques ne doivent jamais être d'une langue barbare, c'est-à-dire d'une langue autre que celle consacrée par la science (1).

Ainsi il ne faut jamais imiter V. Sganzin, qui, dans ses Mollusques de Madagascar et de l'île Bourbon, a établi une espèce nouvelle sous l'appellation de *Bulime baguette de tambour* (2). Il est convenable aussi de ne pas imiter non plus ces auteurs français qui, dans leurs catalogues départementaux, écrivent Hélice *lampe* au lieu d'*Helix lapicida*, Hélice *bouton* au lieu d'*Helix rotundata*, etc.

#### NOMS PROPRES.

15° Il ne faut jamais attribuer à une espèce un nom

(1) Nomina (specifica), quæ ex greca vel latina lingua radicem non habent, rejicienda sunt (Linn.).

(2) Cat. coq. des îles de France, Bourbon et Madagascar, in Mém. Soc. d'hist. nat. de Strasbourg, t. III, p. 17. 1842.

autre que celui d'un conchyliologue ou d'un homme qui a rendu service à la science (1).

Surtout ne pas imiter M. Coquand, qui, dans un travail paléontologique sur la province de Constantine (2), a donné à ses espèces nouvelles les noms de tous les guerriers du pays et qui, de plus, a commis la faute de ne pas latiniser ces noms.

Ainsi, dans ce curieux travail, l'on rencontre des Coquilles nommées Asdrubal, Annibal, Mustapha, Jugurtha, Hamilcar, Massinissa, Syphax, Abd-el-Kader, etc. (5).

14° Lorsqu'on désire attribuer une espèce à un nom propre, il faut observer les règles suivantes :

1° Toujours latiniser le nom ;

Ne pas suivre l'exemple de M. Dumont, de Bonneville, en Suisse, qui a établi une Clausilie sous l'appellation de *Clausilia Mortillet* (4).

Il ne faut pas non plus imiter ces autres auteurs qui, par un système tout opposé, désirent latiniser entièrement les noms. Ainsi *Helix Dupuyi* devrait s'écrire, d'après eux, *Helix e puteo* (Hélice du puits) ; *Clausilia Deshayesi*, *Clausilia sæpium* (des haies) ; et ainsi de suite. Nous ne citons pas les noms des deux conchyliologues qui nous ont soumis dernièrement leurs idées à ce sujet ; nous aurions peur de les livrer à la risée publique. Espérons que le bon

(1) *Nomina ad conchyliorum bene meritorum memoriam conservandam, constructa, sancte servo* (Linn.).

(2) In *Journ. conch.*, t. III, p. 418. 1852.

(3) On trouve même une espèce portant un nom arabe, *aptychus caïd*. — Cette expression *caïd* est un mot arabe honorifique qui signifie, en français, prince ou chef.

(4) In *Mém. Soc. d'hist. nat. Savoie*.

sens leur fera quitter une méthode aussi stupide qui ne saurait les conduire qu'au ridicule et à l'absurde.

2° Ne jamais changer le radical des noms.

Ainsi il faut écrire *Vitrina Draparnaudi* au lieu de *Draparnaldi*; *Limnaea Grateloupiana* et non pas *Gratelupeana*.

5° Ne jamais faire précéder le nom propre de la personne de son nom de baptême.

Exemple. — M. Mortillet, de Genève, non content de suivre le système Dumont, Coquand et comp. (1), a été encore plus loin en établissant des espèces sous les appellations suivantes :

Donacia Albin Gras.

— Scipion Gras (2).

De tels noms spécifiques sont déplorables et ridicules.

4° Ne jamais placer qu'un seul *i* au lieu de deux, à moins que cela ne soit pour un motif d'euphonie.

Cette règle est importante, et il est nécessaire de l'observer, afin d'éviter toute confusion (5). Ainsi M. l'abbé Dupuy a dédié, dans son ouvrage sur les Mollusques de France, un *Unio* à M. Philippe, naturaliste, à Bagnères-de-Bigorre; il n'a établi cette espèce qu'avec un seul *i* (*Unio*

(1) Voir les *Mém. Soc. d'hist. nat. Savoie*, — et son journal des Alpes, où l'on trouve des insectes édités sous les noms de *Donacia Genin*, — *Carabus Billiet*, — *Agonum Sismonda*, — *Chrysomela Costa*, — *Pissidium Mallet*, etc.

(2) In les Alpes, n° 3, p. 23 (1<sup>er</sup> août, 1850).

(3) Presque tous les auteurs (sans nous excepter, et ce n'est pas ce que nous avons fait de mieux) ont négligé cette règle.

Philippi), et en cela il a eu raison, parce que, s'il en avait placé deux, l'on aurait pu croire que cette espèce était dédiée à M. Philippi (au génitif *Philippii*), célèbre naturaliste allemand.

H. G. Bronn (*Ind. Paléont.*, p. 64, 1858) a parfaitement fait ressortir l'inconvénient de placer indifféremment deux *i* à la suite de tout nom propre; pour cela, il suppose quatre personnes possédant un nom dont le radical est commun :

Soit un Français du nom de Brun ou Bruno,	
Un Italien	— Bruni,
Et un Allemand	— Brunus.

Voici, d'après cet auteur, la manière dont il faut latiniser ces quatre noms proposés, afin d'éviter toute confusion :

Ainsi

Brun — Bruni — Bruno — Brunus.

Génitif

Bruni — Brunii — Brunoi — Brunusi.

Adjectif

Brunianus — Bruniiianus — Brunoianus — Brunusianus.

Si l'on désire élever une de ces quatre dénominations au rang de nom générique, l'on doit, d'après Bronn, écrire :

Brunia — Brunia — Brunoia — Brunusia.

15° Tout nom propre peut être latinisé de deux manières, c'est-à-dire peut être adjectivé ou mis au génitif (1).

Un nom propre ne peut être adjectivé que dans ce seul cas : lorsque l'espèce que l'on publie n'a pas été *découverte* ou *décrite* par la personne à laquelle on la dédie.

Ainsi M. l'abbé Dupuy découvre une nouvelle espèce d'Unio ; par estime ou par affection, il désire attribuer à ce Mollusque le nom de M. Moquin-Tandon : il nomme alors cette Coquille Unio Moquinianus, et non pas Moquini.

Un nom propre ne peut être mis au génitif que dans les deux cas suivants :

1° Lorsqu'on attribue à une espèce le nom de son premier inventeur.

Ainsi M. de Charpentier désire donner le nom de M. Boissier à une Clausilie recueillie en Syrie par ce naturaliste ; il nomme alors cette espèce *Clausilia Boissieri*, et non pas *Boissieriana*.

2° Lorsqu'on veut attribuer à une espèce le nom de l'auteur qui le premier l'a décrite sous une appellation contraire aux règles.

Ainsi Haldemann a décrit, en 1844, un Ancyle sous le nom d'Ancylus depressus. Ce mot depressus étant une expression déjà employée pour une autre espèce du même genre publiée en 1824 par M. Deshayes, j'ai dû changer la dénomination de l'auteur américain ; mais, comme je

(1) Nous avons déjà (in Amén. malac., t. I, p. 14. 1853) publié les règles qui suivent ; nous les transcrivons donc ici de nouveau, afin de rendre plus complet ce petit ouvrage didactique.

désirais donner à ce Mollusque le nom de ce conchyliologue, je l'ai donc appelé *Ancylus Haldemanni* et non pas *Haldemannianus*.

#### NOMS DE LOCALITÉS.

16° Lorsqu'on veut attribuer à une espèce un nom géographique, il faut adopter le nom tel qu'il a été établi anciennement par les Latins.

17° Si le nom du pays ou de la localité n'existe point dans la langue latine et qu'il soit un nom de fabrication moderne, il faut conserver intact le radical du nom et en latiniser seulement la terminaison.

18° Un nom de localité doit toujours être terminé par la désinence *ensis*.

Exemple. — *Helix carascalensis* (Férussac).

Ainsi l'on devrait dire *Zonites algeriensis*, au lieu d'*Algirus*; mais le temps et l'usage ont consacré cette petite faute de dénomination.

19° Un nom de fleuve, de province, de contrée ou de royaume doit, au contraire, recevoir une désinence en *ius*, *icus*, *inus*, *itus*, etc., si le genre est masculin, ou en *ia*, *ica*, *ina*, *ita*, etc., s'il est féminin.

Exemples. — *Bulimus arabicus* (Morch).  
*Pupa apennina* (Charpentier).  
— *anglica* (Férussac).

*Helix Cypria* (Pfeiffer).  
*Unio Euphraticus* (Bourguignat).  
*Achatina Texasiana* (Pfeiffer).  
— *Californica* (id.).  
Etc....., etc.....

---





## CHAPITRE V.

---

### **SUR LES NOMS DE FAUSSES LOCALITÉS.**

1° Tout nom géographique servant à indiquer un pays où l'espèce ne se trouve point est une appellation déplorable.

Une semblable appellation ne peut être rejetée si le nom géographique, bien que faux, indique un pays faisant partie d'un même système conchyliologique.

Ainsi le *Zonites Algius* habite en Italie, en France et en Espagne, etc., et non point à Alger, ainsi que l'indique son nom.

L'*Helix Quincayensis*, de Mauduyt, n'a jamais vécu aux environs du petit village de Quinçay (département de la Vienne), mais se trouve, au contraire, en très-grande abondance à Palerme, en Sicile.

Or les habitats de ces deux espèces, bien qu'erronés, se trouvant compris dans le système conchyliologique européen, il est du devoir du savant de conserver les appellations attribuées à ces deux Mollusques.

2° Il n'y a qu'un seul cas où un nom de fausse localité doit être rejeté, c'est lorsque le nom géographique est celui d'un pays complètement étranger au système conchyliologique auquel appartient l'espèce en question.

Cette règle, établie depuis Linnæus, par les botanistes, au sujet de quelques plantes européennes faussement nommées *Americana* ou *Mexicana*, par exemple, a été adoptée par tous les naturalistes. (Voir les travaux de Candolle, de Kock, etc.)

Ainsi une *Helix* qui serait nommée *Gallica* ou *Italica*, et qui, loin d'habiter l'Europe, ne serait, au contraire, qu'une espèce toute particulière à l'Amérique ou à la Nouvelle-Hollande, deviendrait une coquille à laquelle l'on devrait attribuer une autre dénomination plus en rapport avec son habitat.

Et cela parce que, les systèmes conchyliologiques d'Europe et d'Amérique étant complètement distincts, une appellation géographique aussi faussement attribuée ne saurait que faire naître l'erreur et qu'amener la confusion et le désordre.

---

## CHAPITRE VI.

---

### **SUR LES NOMS MAL LATINISÉS.**

1° Il peut se trouver dans la nomenclature scientifique deux sortes de noms géographiques mal latinisés.

2° Ainsi il peut se rencontrer 1° des noms de contrée ou de pays; 2° des noms de localités.

3° Tout nom de royaume, de contrée, de pays attribué à une espèce, s'il est mal latinisé, doit être rejeté sans scrupule.

Cette règle ne peut s'appliquer, bien entendu, qu'aux noms des contrées connues du temps des Romains, et dont la dénomination existe dans la langue latine.

Ainsi une espèce qui porterait l'appellation de *Franciæ* au lieu de *Galliæ* ou *Gallica*, de *Suissæ* ou *Suissensis* à

la place d'*Helvetiæ* ou d'*Helvetica*, serait une espèce à laquelle il serait nécessaire de régulariser son nom.

4° Tout nom de localité attribué à une espèce, s'il est mal latinisé, ne peut être mis de côté, excepté que dans ce seul cas :

Lorsque le nom de la localité se trouve être une des anciennes capitales des provinces romaines, ou une ville jadis d'une grande importance, par exemple :

Burdigala, Bordeaux;  
Rothomagus, Rouen;  
Lugdunum, Lyon;  
Tolosa, Toulouse;  
Cenomanum, le Mans.  
Etc., etc.

Ainsi une espèce à laquelle on donnerait le nom de Bordeauxi, ou de Roueni, ou enfin de Lyoni, ne saurait conserver son nom.

5° Mais, lorsqu'un nom d'une localité secondaire du temps des Romains, un nom qui peut être parfaitement inconnu aux conchyliologistes, sans trop d'ignorance, est attribué à une espèce, et si ce nom est mal latinisé, il n'est pas permis de le mettre de côté.

Ainsi Olivier a créé l'appellation d'*Alepi* pour un Bulime des environs d'Alep, en Palestine. Cette expression *Alepi* est mauvaise sans doute, puisque le nom latin de cette ville est *Beroe* ou *Beroa*. — Malgré tout, elle ne peut être changée, parce que Béroé n'a jamais été, du temps des Romains, qu'une ville plus que secondaire.

L. Pfeiffer (*Symb. Hist. Holl.*, I, p. 45, 1844), s'apercevant que cette appellation d'*Alepi* était fautive, a changé cette expression en celle d'*Halepensis*. Malheureusement

l'on ne peut adopter cette nouvelle locution, qui, bien qu'un peu meilleure, n'en est pas moins mauvaise.

Or, entre deux noms également déplorables, l'équité scientifique recommande de choisir le premier établi par Olivier, lequel a au moins pour lui le mérite de l'antériorité.

Autre exemple.

Férussac a décrit une *Helix* nouvelle de Bretagne, en 1822, sous le nom de *Quimperiana*.

M. Collard des Cherres (1850), reconnaissant que cette appellation était nullement latine, a changé le nom de cette espèce en celui de *Kermovani*, en l'honneur d'un de ses amis.

M. Deshayes (1851), avec raison jusqu'à un certain point, a démontré que le mot de *Quimperiana* n'était point latin et que celui de *Kermovani* ne valait également rien; enfin, que la seule dénomination à attribuer à cette espèce était celle de *Corisopitensis*. — De *Corisopitum*, nom latin de la petite ville de Quimper, en Bretagne.

M. Deshayes a donc eu raison de latiniser ce nom; malgré tout, l'on ne peut adopter son appellation, parce que (toujours d'après le même principe) Quimper n'a jamais été qu'une ville de peu d'importance du temps des Romains, et qu'il est parfaitement possible que bien des naturalistes, sans trop d'ignorance, puissent ne pas connaître son nom latin.

Le véritable nom de Quimper, en effet, a d'abord été, en langue celtique, *Is*, la résidence d'un petit monarque breton; puis *Keris*, — de *Ker*, mot celte qui signifie bourg, ville, et *Is* le radical. — Lorsque les Romains eurent fait la conquête de la Bretagne, ils établirent en cet endroit

un camp, qu'ils appelèrent *oppidum* de *Keris*. — De là le nom de *Kerisoppidum*, lequel, vers les derniers temps de leur domination, a été dénaturé en *Corisoppidum*, puis en celui de *Corisopitum*.

Dernièrement (1855), M. Moquin-Tandon a rejeté le nom de *Quimperiana* pour prendre celui de *Kermovani*, parce que, dit-il, le nom imposé par Férussac n'est pas latin. — Nous pensons qu'en cette circonstance M. Moquin-Tandon a outré un peu trop le principe, et qu'il vaut mieux, à l'exemple de tous les autres savants qui ont eu à parler de cette espèce, adopter, malgré sa mauvaise latinisation, l'appellation de *Quimperiana*, qui a au moins le mérite de l'antériorité ; ce qui est à considérer.

---

## CHAPITRE VII.



### **SUR LES DÉSIGNENCES ELLA, INA, ILIA, ANA, ETC., TERMINANT UN NOM GÉNÉRIQUE OU SPÉCIFIQUE.**

1° On trouve dans les ouvrages de malacologie une quantité de noms terminés par des syllabès telles que celles-ci :

*Ella*, — *ula*, — *ilia*, — *ana*, — *ina*, — *aria*, — *osa*,  
— *issa*, — *ita*, — *ola*, etc., etc., et *ites*.

2° Il existe plusieurs règles sur le mode d'emploi de ces syllabes.

Ces règles sont de deux sortes, suivant que ces syllabes se trouvent placées à la suite d'un nom générique, ou à la fin d'un nom spécifique.

RÈGLES RELATIVES AUX SYLLABES ELLA, ULA, INA, etc.,  
et ITES, TERMINANT UN NOM GÉNÉRIQUE.

5° On ne doit placer de semblables syllabes à la suite d'un vocable générique que lorsqu'on désire attribuer à un genre nouveau un nom déjà employé pour un autre genre.

Dans ce cas, il faut que le nom dont on veut se servir soit celui d'un genre qui ait de grandes ressemblances de caractères avec celui que l'on veut établir.

Ces sortes de syllabes sont considérées alors comme des expressions diminutives devant servir à la distinction de l'ancien vocable générique d'avec le nouveau.

Ainsi le nom *Buccinum*, Linnæus [Syst. Nat. (éd. X), 1758], a été employé pour un autre genre et a été changé en celui de *Buccinella* par Perry (Conch., 1814).

Il en est de même des autres appellations génériques qui suivent :

Birostra, Schumaker, 1817, — en Birostrina, Deluc, in Sowerby, 1821;

Bulla, Linnæus, 1758, — en Bullina, Férussac, 1822;  
Rissoa, Freminville, 1814, en Rissoina, d'Orbigny, 1840;

Clausilia, Draparnaud, 1801, en Clausilina, Ehrenberg, 1851;



Pleurotoma, Lamarck, 1801, en Pleurotomaria, De-france, 1826; en Pleurotomina, Gray, 1858 :

Helix, Linnæus, 1758, en Helicina, Lamarck, 1801:

Cassida, Humphrey, 1797, en Cassidula, Humphrey, 1797; en Cassidaria, Lamarck, 1811; en Cassidea, Bru-guière, 1791; en Cassidites, Latreille, 1825; etc.

Etc., etc.

4° La seule syllabe *ites* ne peut être placée qu'à la fin d'un nom de genre *fossile*, lorsqu'on désire attribuer à ce genre un vocable générique déjà employé pour un genre vivant analogue.

Exemples :

Bucardia, Schumaker, 1817, en Bucardites (genre fos-sile), par Schlotheim, 1820;

Buccinum, Linnæus, 1758, en Buccinites (genre fos-sile), par Schlotheim, 1820;

Bulla, Linnæus, 1758, en Bullites (genre fossile), par Schlœpfer, 1821;

Dentalium, Linnæus, 1740, en Dentalites (genre fos-sile), par Schlotheim, 1820;

Helix, Linnæus, 1758, en Helicites (genre fossile), par Schlotheim, 1820.

Etc., etc.

5° Quant à une autre expression, celle d'*oides*, que plu-sieurs paléontologistes emploient pour distinguer des genres fossiles analogues à certains genres vivants, elle ne peut servir que comme désinence d'un vocable de genre perdu; encore faut-il se garder d'abuser de ce mot (1).

6° Les syllabes *ella*, *ina*, etc., peuvent être encore pla-

(1) Voir chap. IX, sur les règles relatives à la désinence oides.

cées à la suite d'un nom générique, lorsque ce nom a déjà été employé pour distinguer des genres étrangers à la malacologie.

Ainsi le genre *Cæcilianella*, établi par nous en 1856, avait d'abord été nommé *Cæcilioides* en 1817 par Férussac.

Voici les motifs qui nous ont poussé à rejeter l'appellation de Férussac et les raisons qui nous en ont fait adopter une autre terminée par la désinence *ella*.

(1) « Férussac est le premier qui ait eu l'heureuse idée  
« d'établir un genre spécial pour ces petites coquilles ;  
« seulement ce savant auteur, en créant sa dénomination  
« générique de *Cæcilioides*, a commis la faute d'adjec-  
« tiver son appellation, en la terminant par la désinence  
« *oides*, et de la rendre, par conséquent, inadmissible.

« Désirant, malgré tout, faire droit à l'antériorité in-  
« contestable de cette dénomination, nous en avons con-  
« servé le radical, en le faisant suivre de la terminaison  
« *nella*.

« Ce nouveau vocable que nous créons, qui ne déna-  
« ture en rien le sens primitif du mot (2), a le double  
« avantage d'être conforme aux règles qui régissent la  
« science, et de rendre substantif une appellation adjec-  
« tivée par erreur.

« Enfin nous devons dire que, si nous n'adoptons point  
« simplement le radical *Cæcilia*, ce n'est que dans le but  
« de distinguer par la désinence *nella*, d'une manière

(1) Extrait du tome I, à la page 212, de nos Aménités malacologiques.

(2) *Cæcilia* dérive de *cæcus*, aveugle.

« plus précise et plus tranchée, ce petit genre de co-  
« quille, et pour enlever désormais cette confusion qui  
« pourrait résulter du même nom déjà employé depuis  
« longtemps pour désigner des Reptiles, des Poissons et  
« des Insectes (1). »

NOTA. — Nous croyons utile de dire, avant de passer à d'autres règles, qu'il faut n'ajouter à la fin d'un nom générique les désinences *ella*, *ula*, *ina*, *ilia*, *ana*, *aria*, *osa*, *issa*, *ita*, *ola*, etc., et *ites*, etc., que le plus rarement possible. Un emploi trop fréquent de ces sortes de syllabes ne saurait être que nuisible à la nomenclature (2).

Exemples. — *Cardium*, Linnæus, 1758;  
*Cardita*, Bruguière, 1789;  
*Cardissa*, Mégerle, 1811;  
*Cardiola*, Broderip, 1854;  
*Cardilia*, Deshayes, 1855;  
*Cardinia*, Agassiz, 1858;  
*Cardites*, Dalman (texte, Agassiz, 1842);  
*Cardiacites*, Schlotheim, 1820.

(1) Linnæus, en effet (Syst. nat.), a créé un genre *Cæcilia* pour des Reptiles de la tribu des Batraciens. — Lacépède (Hist. Poiss., t. II) a également établi en 1800, pour le *Murena cæca* (Linn.), un genre *Cæcilia*. — Curtis (British entomol.) a aussi créé un genre *Cæcilia* pour des Insectes de l'ordre des Névroptères.— Etc.

(2) *Nomina generica, ex aliis nominibus genericis, cum syllaba quadam in fine addita, conflata, non placent* (Linn.).

RÈGLES RELATIVES AUX SYLLABES ELLA, OSA, INA, etc.,  
et ITES, TERMINANT UN NOM SPÉCIFIQUE.

7° Les principes qui régissent les désinences *ella*, *ina*, etc., à la fin d'un nom spécifique sont à peu près les mêmes que ceux des noms génériques.

8° On ne peut employer ces sortes de syllabes à la fin d'un nom spécifique que lorsqu'on désire attribuer à une espèce nouvelle (1) un nom déjà employé pour une autre espèce.

Il doit y avoir alors entre ces deux espèces quelque ressemblance, soit par la forme, soit par la coloration, soit par les stries, etc.

Exemples. — *Helix nitens*,  
— *nitescens*,  
— *nitida*,  
— *nitidiuscula*,  
— *nitidosa*,  
— *nitidula*.

9° La désinence *ites*, de même que chez les noms génériques, ne peut être placée qu'à la fin d'un nom d'espèce *fossile*, lorsqu'on désire attribuer à une espèce un vocable spécifique déjà employé pour une espèce vivante analogue.

(1) Aussi bien vivante que fossile.

- Exemples. — *Helix cinctella*, Draparnaud ;  
— *cinctites*, Marcel de Serres;  
— *serpentina*, Férussac;  
— *serpentinites*, Boubée.

NOTA. — Quant à la désinence *oides*, prière de se reporter au chapitre IX, où se trouvent relatés les divers cas dans lesquels cette expression peut être employée à la fin d'un nom spécifique.

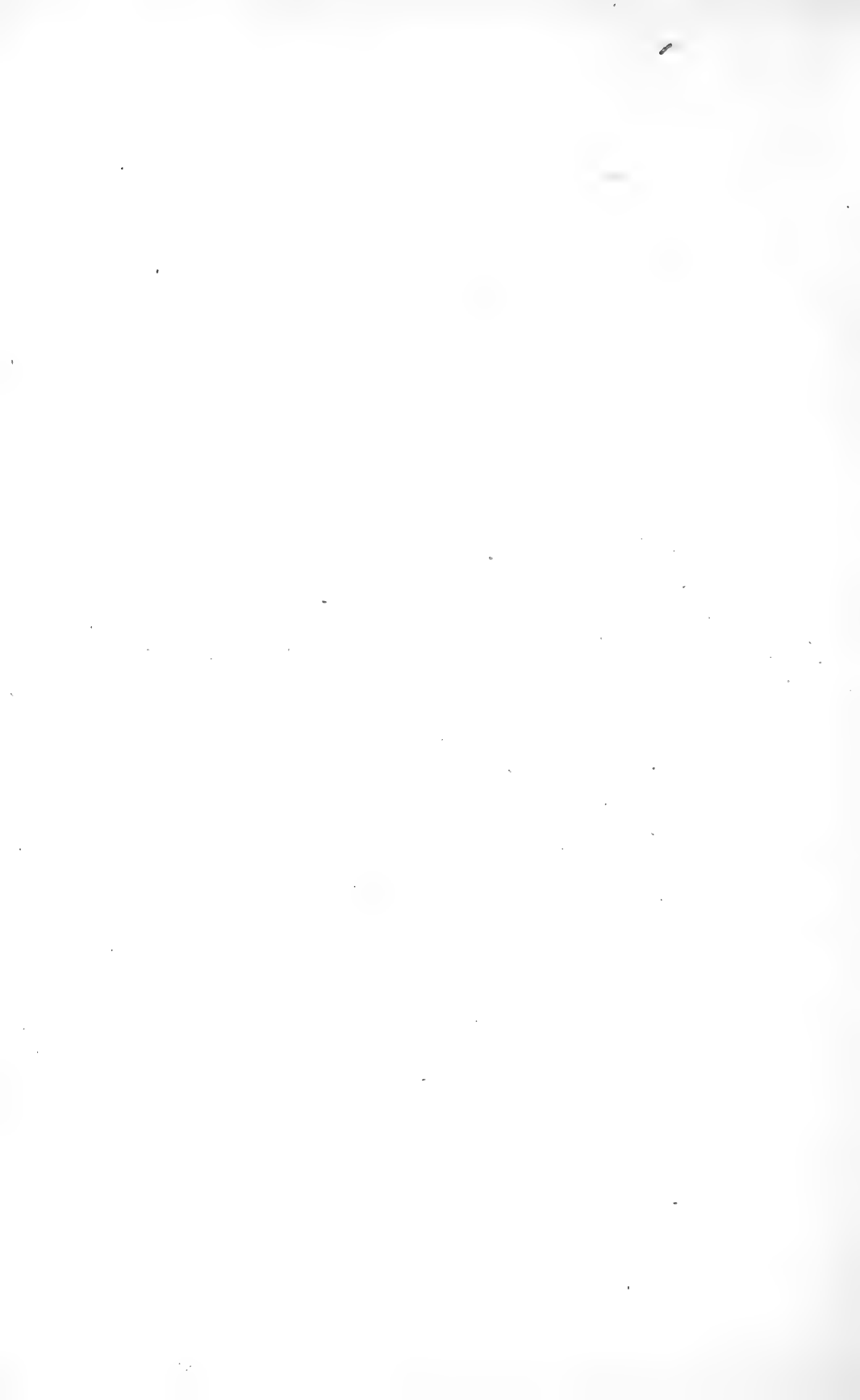
NOTA. — On trouve assez souvent, dans la nomenclature, des noms spécifiques terminés par les désinences *ella*, *ina*, *osa*, etc., sans, pour cela, que les espèces dont les noms ont de semblables désinences soient en rien voisines de celles dont le radical du nom est emprunté.

- Exemples. — *Helix cincta* (Müller),  
— *cinctella* (Draparnaud).

Ces deux Coquilles, bien que possédant, pour ainsi dire, un même nom, sont complètement dissemblables et appartiennent à des groupes bien différents.

Ce fait (et nous pourrions en citer cent autres) montre donc qu'il faut, autant que possible, ne se servir que très-rarement de ces désinences, qui, au total, ne sont bonnes qu'à jeter une nomenclature dans le désordre et la confusion.

---



## CHAPITRE VIII.

---

### SUR LES MOTS *PSEUDO* ET *SUB* PRÉCÉDANT UN NOM SPÉCIFIQUE.

1° Les mots *pseudo* et *sub* ne peuvent être placés qu'en avant d'un nom spécifique.

2° L'expression *pseudo* ne peut être employée que lorsque l'on désire attribuer à une espèce, confondue avec une autre, le nom de celle avec laquelle elle avait été faussement accolée.

Exemple. — Les conchyliologues français ont cru longtemps que le véritable *Zonites hydatinus* vivait en France. Nous avons reconnu (1) que l'espèce que l'on

(1) Aménités malacol., t. I, p. 188. 1856.

prenait pour un *hydatinus* était, au contraire, une Coquille toute différente, bien que voisine par sa forme; aussi avons-nous appelé l'espèce de notre pays *Zonites pseudohydatinus*.

5° L'expression *sub* ne peut être employée que lorsqu'on désire attribuer à une espèce nouvelle un nom servant déjà à désigner une autre espèce.

Dans ce cas, il faut que l'espèce dont on veut prendre le nom soit une espèce qui ait, avec celle que l'on veut nommer, de grandes ressemblances de caractères.

Exemples. — L'*Helix subobstructa* (1) a été ainsi nommée parce qu'elle est très-voisine de l'*Helix obstructa* (de Férussac. 1821).

Le *Bulimus subdetritus* (2) a reçu également un tel nom, parce que ce Mollusque ressemble un peu, par la forme, au *Bulimus detritus* de Studer (*Helix detrita* de Müller. 1774).

4° L'expression grecque *pseudo* ne peut être employée que devant un nom grec.

Exemple. — *Zonites pseudohydatinus* (ὑδᾶτινος).

5° L'expression latine *sub* ne peut être placée que devant un nom latin.

Exemple. — *Helix subobstructa* (*obstructus*, *a*, *um*, part. du verbe *obstruo*, obstruer, boucher, fermer).

6° Il existe, cependant, des circonstances où l'on peut

(1) Bourguignat, — Amén. malac., t. 1, p. 116. 1855.

(2) Bourguignat. — Amén. malac., t. 1, p. 123. 1855.



indifféremment placer les mots *pseudo* et *sub* devant un nom d'espèce, sans commettre de barbarisme.

Ainsi 1° lorsque le nom que l'on désire emprunter est un nom propre, 2° ou un nom de localité.

Dans ces deux cas, les noms d'espèces ne sont plus ni grecs ni latins, mais sont considérés comme mots abstraits.

7° Les mots *pseudo* et *sub*, placés en avant d'un nom générique, sont déplorables et doivent être rejetés.

---



## CHAPITRE IX.

---

### SUR LA DÉSINENCE OIDES.

1° On ne peut mettre la désinence *oides* ni à un nom de classe, ni à un nom d'ordre ou de famille, ni enfin à un nom de genre (1).

(1) Nomina generica in *oides* desinentia e foro malacologico releganda sunt.

· Linnæus a dit à ce sujet :

Non botanicus, sed botanicoides est, qui ad id asylum pigritiæ confugit.

Exemples. — Neritoides (Brown, 1827).  
Cyrenoidea (Joannis, 1855).  
Patelloida (1) (Quoy et Gaimard, 1852).  
Etc....., etc.....

NOTA. — Quelques paléontologistes se sont arrogé le droit d'employer la désinence *oides* pour distinguer des genres *fossiles* analogues à certains genres vivants.

Exemples. — Pleurotomoides (Bronn, 1858).  
Mytiloides (Brongniart, 1822).  
Etc....., etc.....

2° On ne peut donc placer la désinence *oides* qu'à la suite d'un nom d'espèce, seulement dans ces trois cas :

1° Lorsque le radical du nom de l'espèce se trouve être un vocable générique.

Exemples. — *Helix naticoides*, *Draparnaud*, de *Natica*.  
— *trochoides*, *Poiret*, de *Trochus*.  
— *vitrinoides*, *Deshayes*, de *Vitрина*.  
*Pupa clausilioides*, *Boubée*, de *Clausilia*.  
*Bulimus partuloides*, *Broderip*, de *Partula*.  
*Ancylus culicoides*, *Alc. d'Orbigny*, de *Culex*.  
*Ancylus patelloides*, *Lea*, de *patella*.  
Etc....., etc.....

(1) Vocab. hybrida non admittenda (Hermannsen, Ind. mal., II, p. 211. 1849).

2° Lorsque le radical du nom spécifique se trouve être un nom de localité.

Exemple. — *Helix carascaloides*, *Bourguignat*, de Carascal, petite ville d'Espagne, parce que cette Hélice a une certaine analogie de forme avec une espèce nommée par Férussac *Helix carascalensis*.

5° Ou enfin lorsque le radical du nom spécifique se trouve être un nom de personne.

Ainsi l'on peut dire *Unio Moquinoïdes* (de Moquin), pour désigner une espèce voisine de l'*Unio Moquini* de M. l'abbé Dupuy.

4° Dans ces trois cas, les noms de genres, de localités et de personnes ne sont ni grecs ni latins, mais sont considérés comme mots abstraits.

5° Lorsque le radical du nom de l'espèce se trouve être un mot latin, on ne doit jamais y accoler la désinence *oides*, parce qu'alors le nom ne peut être regardé comme mot abstrait, mais bien pour ce qu'il est réellement, un mot latin (1).

Exemple. — L'*Ancylus capuloides* (Porro) est composé d'un mot latin, *capula* (Varron), tasse, petit vase, et, par extension, bonnet phrygien, et du mot grec, εἶδος, forme, apparence (2).

(1) Ainsi l'*Helix cespitoides* de Fischer, in Journ. de conch., p. 278, 1857, est une espèce mal nommée, attendu que cette appellation a pour radical le mot latin *cespes*, *cespitis*, subst. masc., qui signifie gazon.

(2) Et ne vient pas du mot *capulus*, comme on pourrait le croire à première vue.

Or un mot latin et un mot grec accolés ensemble ne peuvent ni ne doivent point exister dans une bonne nomenclature scientifique : les règles sont positives à ce sujet. Aussi le mot *capuloides* a été changé par nous, en 1855, en celui de *Jani*, en l'honneur d'un conchylogue italien.

M. Moquin-Tandon, de son côté, in *Hist. Moll. France*, tom. II, p. 484. 1855), comprenant que rien n'était plus antiméthodique que ce mot de *capuloides*, bien qu'il n'ait point adopté le vocable *Jani*, n'en a pas moins approuvé ce principe en établissant l'appellation nouvelle de *capuliformis*.

Il faut donc, en résumé, rejeter de la nomenclature tout mot latin terminé par la désinence grecque *oides*. Il n'y a qu'une seule exception à cette règle, c'est le mot *ovoïdeus*, ovoïde, qui est composé du mot latin *ovum*, œuf, et du mot grec *εἶδος*. Mais il est nécessaire de dire que c'est par raison d'euphonie à la place du mot *ooïde* (de *ὄον*, œuf, et de *εἶδος*, forme) qu'un tel barbarisme a passé dans la langue et a été consacré par l'usage.

---

## CHAPITRE X.



### SUR LA VARIÉTÉ.

1° Lorsque l'on veut indiquer une variété chez une espèce, on doit, pour cela, appliquer à la variété une appellation différente et toute spéciale.

2° Cette appellation doit être suivie d'une courte diagnose indiquant les caractères différentiels qui distinguent la variété du type (1).

3° L'espèce, prise comme type, doit toujours, malgré

(1) Ne varietas loco speciei sumatur, ubique cavendum est (Linn.).

cela, être censée former la variété A ou première. La variété véritable doit donc être inscrite sous la formule VAR. B, C, D, etc. (1).

4° On peut choisir indifféremment une lettre grecque ou latine pour désigner la variété; la lettre grecque, cependant, est préférable.

5° On doit donner à la variété une appellation tirée de l'un de ses caractères différentiels.

6° Cette appellation peut être simple ou composée.

4° Elle est simple lorsqu'elle n'est formée que d'un seul mot.

Ainsi, par exemple :

VAR. B, *carinata* ou *subcarinata*. Cette expression est employée lorsque l'on a une Coquille qui est ornée d'une carène plus ou moins prononcée, tandis que le type n'en possède pas.

2° Elle est composée lorsqu'elle est formée de deux mots.

Ainsi, par exemple :

VAR. B, *non carinata*. — Pour distinguer une variété non carénée, lorsque le type possède une carène.

7° Une appellation de variété formée de plus de deux mots est détestable, et elle doit toujours être réduite ou, si l'on ne le peut pas, elle doit être rejetée.

8° Il faut bien se garder de donner à une variété un

(1) *Varietates* diversas *sub* sua specie colligere, non minoris est, quam species *sub* suo genere collocare (Linn.).



nom propre ou un nom de localité. Ces sortes de noms doivent être réservés pour désigner les espèces.

Ainsi il ne faut pas imiter certains conchyliologues, qui ont, par exemple, attribué aux nombreuses variétés des *Helix nemoralis* et *hortensis* plus de cent noms d'auteurs.

De semblables dénominations ne sont bonnes qu'à induire en erreur, en ce sens qu'il peut se trouver, dans le genre *Helix*, des espèces spéciales décrites sous des noms identiques. Or il est regrettable qu'un nom propre serve en même temps à une espèce et à une simple variété.

9° Lorsque d'un nom d'espèce l'on veut faire un nom de simple variété, on doit laisser l'appellation intacte sans l'adjectiver.

Ainsi, si l'on désire faire rentrer dans une espèce, au rang de simple variété, une autre espèce déjà décrite sous un nom spécial, il est convenable de laisser l'appellation scientifique intacte.

Par exemple, si l'on veut considérer l'*Ancylus capuloides* de Porro comme n'étant qu'une variété de l'*Ancylus fluviatilis*, ce dont on est parfaitement libre, on doit alors inscrire cette espèce, en tant que variété, de la manière suivante :

Soit : **ANCYLUS FLUVIATILIS.**

VAR. B : — *Anc. capuloides*, *Porro* (puis doivent suivre la synonymie et les caractères différentiels);

Et non pas

**ANCYLUS FLUVIATILIS.**

VAR. : *Capuloidea*, *Gassies*.

Si, en effet, l'espèce est toujours, quoique type, considérée comme variété première ou A, il est logique et naturel qu'une autre espèce, abaissée au rang de variété, soit regardée comme un second chaînon de cette série spécifique, et son nom ne peut pas plus être dénaturé que celui sous lequel on la place en tutelle.

---

## CHAPITRE XI.



### **SUR LES NOMS DE SECTIONS, DE GROUPES, ETC.**

1° Dans tout genre il peut se trouver des espèces très-voisines les unes des autres et de très-disparates. — Pour faciliter l'étude et le classement, il est nécessaire alors de ranger les espèces suivant leurs affinités *par sections*, ensuite *par groupes*.

2° Tout genre peut contenir différentes sections d'espèces. — Toute section peut comprendre divers groupes.

3° Toute section doit recevoir un nom spécial (1).

(1) S'il n'en existe point de créé.

4° Ce nom doit être latin, simple et non composé de plusieurs mots.

Ainsi l'on doit dire *Ancylastrum* et non pas *Ancyliveræ*, ainsi que l'a enseigné M. l'abbé Dupuy dans son ouvrage sur les Mollusques de la France.

5° Lorsqu'on veut donner à une section une dénomination qui rappelle le nom générique, il faut prendre le radical du nom de genre et y ajouter la désinence *astrum*.

Exemples. — *Ancylastrum*, — *sphæriastrum*, — *azecastrum*.

Mais il est bon de dire que de tels noms de sections ne peuvent convenir qu'à celles qui contiennent les espèces types du genre.

6° Lorsqu'on réunit dans un genre toutes les espèces d'un autre genre, il faut conserver le nom de ce genre pour l'attribuer comme vocable à la section qui comprend les espèces réunies.

Ainsi Gray a créé pour l'*Ancylus lacustris* le genre *Velletia*; mais, comme ce genre n'était point basé sur des caractères suffisants qui pussent motiver sa séparation d'avec les *Ancylus*, nous avons réuni (1) à ces derniers les espèces de ce genre en les classant dans une section à part, sous l'appellation de *Velletia* de Gray.

7° De même que pour les sections, les groupes d'espèces doivent recevoir un nom spécial, simple et non composé de plusieurs mots.

8° Seulement il est convenable de choisir comme ap-

(1) In Journ. de conch. 1853.

pellation le nom d'une des espèces caractéristiques du groupe.

9° Les dénominations de groupes doivent recevoir une désinence féminine, uniforme et agréable.

Ainsi le groupe dans lequel se trouve l'*Helix pomatia*, qui lui sert de type, doit être intitulé *Pomatiana* ;

Le groupe de l'*Helix Olivieri*, — *Olivieriana*.

Etc., etc.....

Cette méthode d'appellation a cela de bon qu'elle facilite immédiatement la connaissance de l'espèce type du groupe, en faisant porter l'attention sur le nom de l'espèce principale.

---



## CHAPITRE XII.



### **SUR LES DOUBLES EMPLOIS DES NOMS.**

1° S'il est défendu (voir chap. I<sup>er</sup>, n° 7) de donner à des genres (1) des noms déjà employés pour distinguer une classe ou un ordre, il n'est également pas permis d'attribuer à une espèce une appellation semblable à sa dénomination générique (2).

(1) *Nomina generica, cum classium aut ordinum naturalium nomenclaturis communia, omittenda sunt (Linn.).*

(2) *Nominis specifiici vocabula non erunt composita, nominibus genericis similia (Linn.).*

Ainsi, une Hélice nommée *Helix Heliciformis*, ou un Bulime appelé *Bulimus Bulimoides*, sont des espèces dont il est nécessaire de changer les appellations spécifiques.

Il en serait de même d'une espèce appartenant, supposons, au genre Rissoa, et à laquelle l'on donnerait le nom de Rissoana.

2° S'il se trouve dans un même genre deux espèces portant un nom semblable, il faut laisser le nom à l'espèce la plus ancienne, et donner à l'autre une dénomination nouvelle.

5° S'il se trouve dans la conchyliologie, et, il y a plus, dans les diverses branches de la zoologie (1), deux genres portant le même nom, il faut, d'après le même principe, laisser le nom au genre le plus anciennement établi, et créer pour l'autre une nouvelle appellation (2).

Quelques auteurs, à l'exemple de Linnæus, ont poussé ce principe à l'extrême en ne voulant pas même admettre les noms génériques qui pourraient faire double emploi avec ceux de la botanique ou de la minéralogie. — Ce système n'est pas adopté.

(1) C'est-à-dire parmi les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, les insectes, les crustacés, etc.

Nomina generica, cum zoologorum, geologorum, paleontologorum communia, si a conchyliologicis postea assumpta, ab ipsos remittenda sunt.

(2) Dans le cas où il n'existerait point, dans la nomenclature, un nom déjà établi qui pourrait lui convenir.

---



## CHAPITRE XIII.



### **SUR L'ANTÉRIORITÉ.**

« En zoologie, d'abord par esprit de justice, et ensuite pour prouver qu'on a l'érudition nécessaire aux recherches entreprises, il faut, *règle générale*, remonter, pour l'espèce (1), au nom le plus ancien. Si, pour se livrer à l'arbitraire dans l'adoption d'un nom, l'on abandonnait cette marche, d'accord en tout point avec le respect qu'on doit aux travaux de ses devanciers et avec le principe le plus rigoureux d'équité, on jetterait des perturbations con-

(1) Ou pour le genre, la classe, la famille, etc.

stantes dans la science, en l'embrouillant de plus en plus. » (Alc. d'Orbigny, Prod. paléont., introd., p. XXI, 1850.)

1° Il faut donc *toujours* faire droit à l'antériorité.

« Dans le choix d'un nom de genres ou d'espèces à conserver, ajoute Alcide d'Orbigny, lorsqu'il y a des noms différents, on ne doit se permettre aucun arbitraire. L'équité scientifique, les règles de justice autant que la nécessité de prévenir toute indécision à cet égard, prescrivent impérieusement d'adopter le plus ancien. » (Introd. au Prod. de Paléont., I, p. XLVII, 1850.)

2° Les noms génériques ou spécifiques peuvent cependant être laissés de côté, malgré leur antériorité, dans les cas suivants :

1° Lorsque les noms génériques ou spécifiques sont antérieurs à la 10<sup>e</sup> édition (1758) du *Systema naturæ* de Linnæus.

Il a été admis par tous les naturalistes que l'on ne devait point, dans la recherche de l'antériorité, dépasser la 10<sup>e</sup> édition (1758) de Linnæus. — Cette règle est d'une haute importance, — il est de toute justice de s'y conformer.

Si, contrairement à cette règle, l'on voulait remonter au delà de cet ouvrage, il n'y aurait plus de motifs pour que, de Belon, de Gessner ou d'Aldrovande, l'on ne pousât jusqu'à Pline, voire même jusqu'à Aristote. — Un tel système serait des plus absurdes, et serait de nature à jeter la science conchyliologique dans la plus grande confusion.

2° Lorsque les noms génériques ou spécifiques sont contraires aux règles établies. (Voir ci-dessus ce qui a été dit sur les noms de genre ou d'espèce.)

5° Lorsque les noms génériques ou spécifiques n'ont pas été validés par une diagnose suffisante, ou par une figure nette et exacte.

Il ne faut jamais adopter un nom générique ou spécifique non suivi d'une description ou d'une figure. — Il ne faut pas surtout imiter certains auteurs allemands, qui, poussant le système de l'antériorité jusqu'à l'absurde, font reparaître, par exemple, les vieilles appellations d'un *Catalogue de vente de Bolten* (1), au détriment de noms moins anciens, il est vrai, mais bien mieux établis.

Voici l'opinion de M. Moquin-Tandon (2) à ce sujet :

« Une règle assez importante en zoologie recommande de ne regarder comme inadmissibles, parmi les noms donnés à des espèces ou variétés nouvelles, que ceux accompagnés d'une description, d'un caractère, ou, tout au moins, d'une figure reconnaissable. Cette règle est juste, sage, et diminue considérablement les embarras déjà si grands de la nomenclature. On n'est donc pas tenu de remonter à certains noms, très-souvent inapplicables, qui se trouvent, par exemple, dans la *Faunula Helvetica* de Studer, in Coxe ; dans les *Tableaux systématiques* de Ferrussac, dans les *Synopsis molluscorum* de Menke, dans les *catalogues* de Cristofori et Jan, des frères Villa, de Parreyss, etc. »

4° Enfin, lorsque les noms génériques ou spécifiques sont des noms triviaux.

Nous n'avons besoin, pour donner une explication de

(1) Museum boltenianum, Verzeichniss, etc. Hamburg, 1819, — in-8° de 156 p. av. 4 pl.

(2) Hist. moll. France, t. I, p. 10. 1855.

cette règle, que d'extraire de nos Aménités malacologiques (tom. I, p. 165, 1856) les lignes suivantes :

« Note relative à l'Histoire de la Dreissena (1).fluviatilis.

« C'est en 1789 que P. S. Pallas, à peine âgé de vingt-huit ans, découvrit dans le Volga et la mer Caspienne une quantité considérable de petites Coquilles, qu'il rangea plus tard dans le genre Mytilus. — Bien qu'en core peu versé dans l'étude des sciences naturelles, il lui sembla que le fait d'un Mollusque, habitant indifféremment les eaux douces et les eaux salées, était un point si important que, malgré les ressemblances qu'il crut reconnaître entre ces petites Moules de provenances si distinctes, il n'hésita pas à les séparer en deux variétés. A chacune de ces deux variétés il attribua un nom différent et une diagnose spéciale, et classa le tout, comme cela se pratiquait assez communément à cette époque, sous l'appellation *triviale* de polymorphus. »

Voici, du reste, la description de Pallas :

MYTILUS *polymorphus*, MARINUS, ad summum mole nuclei pruni, marino eduli oblongior, etc. — FLUVIATILIS, saepe quadruplo major, subfuscus, latior, etc. —

Inutile de continuer cette diagnose, que l'on peut retrouver en entier dans nos Aménités (p. 164), si l'on en a le désir.

(1) Mieux Dreissensia.

Nous continuons à extraire :

- « Il résulte de cette diagnose  
« 1° Que Pallas a voulu distinguer, d'une manière nette  
« et précise, l'espèce de la mer Caspienne de celle du  
« Volga, puisqu'à la première il lui attribue le nom de  
« *marinus* et à la seconde celle de *fluviatilis*;  
« 2° Que le vocable *polymorphus*, qui suit le nom gé-  
« nérique *Mytilus*, est un nom *trivial*, qui n'a de valeur  
« qu'autant que les deux espèces *marinus* et *fluviatilis* se  
« trouvent réunies;  
« 3° Que si l'on sépare le *marinus* du *fluviatilis*,  
« comme cela doit être (1), le vocable *polymorphus* ne  
« peut s'appliquer ni à l'espèce de la mer Caspienne ni à  
« celle du Volga; bref, que ce mot doit être retranché  
« pour toujours de la nomenclature scientifique.  
« Etc., etc. »

Aussi avons-nous, avec raison, appelé la *Dreissena polymorpha* (bien que ce mot de *polymorpha* eût antériorité de description) *Dreissena fluviatilis*.

En conchyliologie les noms triviaux sont assez fréquents. Ainsi l'on sait que, sous le vocable de *Cyclas fontinalis*, Draparnaud avait classé toutes les petites Cyclades qu'il ne connaissait point; et que sans C. Pfeiffer, qui, par une diagnose spéciale, a consacré de nouveau le nom de *fontinalis* à une espèce particulière de Pisidie, cette appellation n'aurait même pu être adoptée dans ce genre.

Des noms génériques triviaux se rencontrent également dans ces ouvrages.

(1) L'espèce de la mer Caspienne est un véritable *Mytilus*!

Ainsi, par exemple, le genre *Leachia* de Risso (non *Le-sueur*) ne peut être adopté, attendu que ce genre, d'abord mal décrit, est formé d'une série de Coquilles, dont l'une est une *Bithinia* (Gray), une autre une *Paludestrina* (d'Orbigny), enfin d'une dernière, qui est un *Pomatias* (Studer).

Observations. — D'après ce que l'on vient de lire, il ne faut pas conclure que tous noms génériques ou spécifiques servant de passe-port scientifique (si nous pouvons nous exprimer ainsi) à plusieurs espèces distinctes ou hétérogènes doivent être considérés comme triviaux et être annulés ; ce serait une grave erreur.

De tels noms ne peuvent être annulés que lorsque le vocable s'applique à toutes les espèces en général, sans pouvoir s'adapter à une seule en particulier (témoin le mot polymorphus),

Ou lorsque l'appellation générique (comme dans le mot *Leachia*) sert à désigner une série de Coquilles qui toutes appartiennent à des genres différents.

Lorsque dans un genre il existe des espèces appartenant à d'autres genres, et que, malgré cela, il en reste encore de spéciales pour caractériser le genre en question, il est de toute justice de réserver pour ces Coquilles le vocable générique (1).

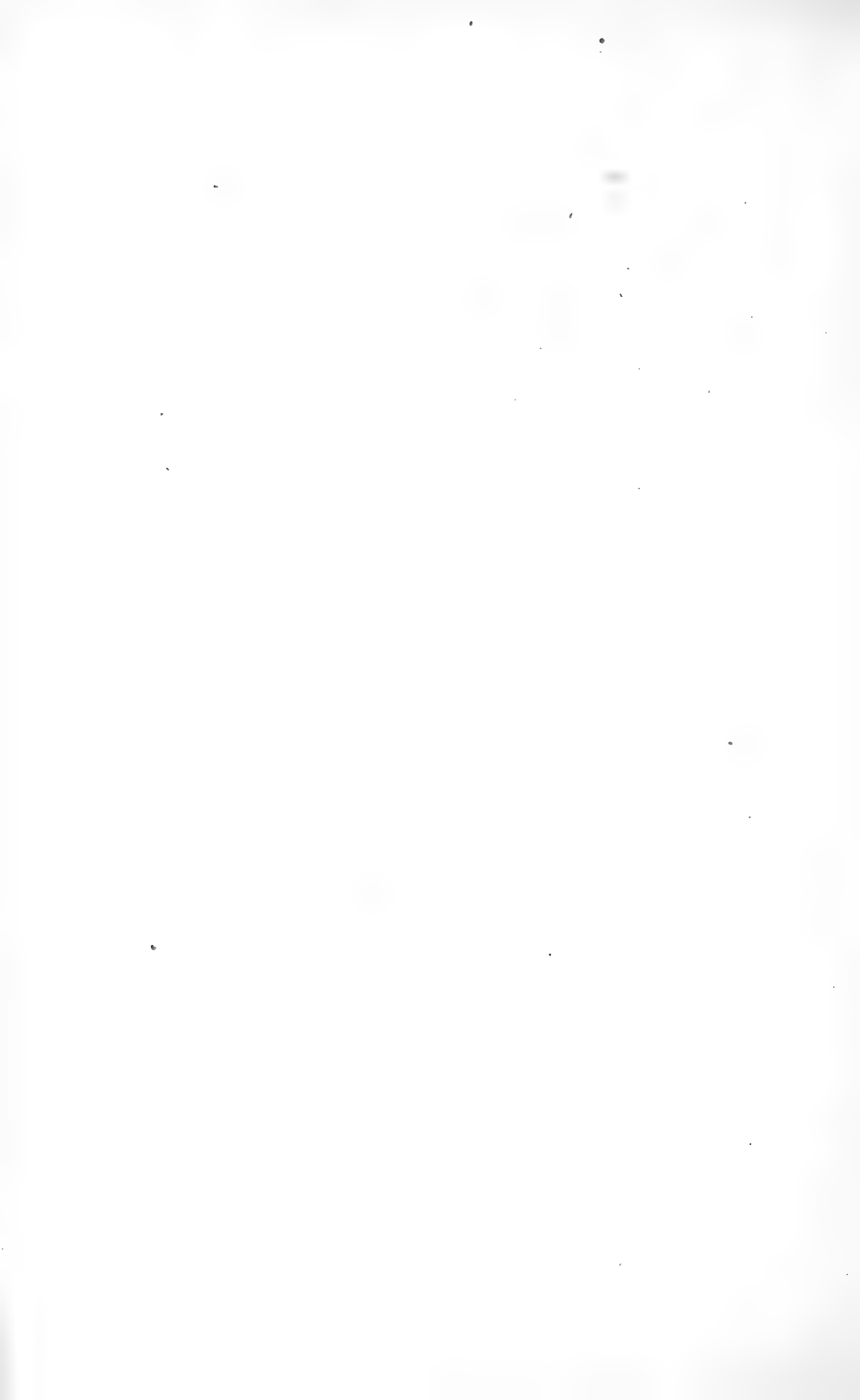
Voici, à cet égard, l'opinion d'Alcide d'Orbigny :

(1) Si un genre doit être divisé en plusieurs, il faut laisser l'ancien nom générique à celui qui contient la majorité des espèces ou à celles mieux connues. (Rafinesque-Schmaltz), Princ. fondam. de somiologie, etc., p. 24, règle 19. 1814.)

« Lorsqu'on démembré un genre, on doit bien se garder de faire disparaître le nom primitif sous les noms de divisions nouvelles (1). Le nom primitif doit être religieusement conservé à l'une des portions de la coupe primitivement établie, quel que soit, d'ailleurs, le nombre des divisions qu'elle doit subir, et autant que possible aux espèces qui réunissent les caractères les plus tranchés indiqués par le fondateur de cette première coupe générique. » (D'Orbigny, Prodr. paléont., intr., p. XLVIII, 1850.)

(1) Ainsi que l'a fait de Blainville pour les *Millepora* de Lamarck et de Linnæus.

---





## CHAPITRE XIV.



### DE LA SYNONYMIE.

1° La synonymie consiste dans l'indication des différentes appellations attribuées par les auteurs pour une même espèce, pour un même genre, etc. (1).

2° Toute synonymie, pour être bonne et valable, doit être claire (2), précise et complète, c'est-à-dire doit renfermer :

(1) *Synonyma sunt diversa concharum nomina, eidem speciei imposita, eaque generica, specifica et variantia (Linn.).*

*In synonymis auctor et pagina, ubique ad finem indicanda sunt (Linn.)*

(2) *Synonyma singula novam ordiantur lineam (Linn.).*

- 1° La dénomination scientifique,
- 2° Le nom de l'auteur,
- 3° Le titre de l'ouvrage,
- 4° La pagination,
- 5° La date.

1° La dénomination scientifique ne doit jamais être abrégée.

2° Le nom de l'auteur peut être abrégé. — Il est préférable de l'écrire en entier, afin d'éviter toute confusion.

Il est bon de ne pas imiter certains conchyliologues, qui poussent le système de l'abréviation jusqu'à ses plus extrêmes limites, en écrivant qu'un R pour Rossmassler, qu'un Pf pour Pfeiffer, etc. — Cette méthode est des plus vicieuses.

3° Le titre de l'ouvrage peut être abrégé, seulement il faut faire en sorte que l'on puisse reconnaître facilement dans l'abréviation le travail cité. Si l'ouvrage se trouve inséré dans un recueil périodique, il est utile d'en faire la remarque. — On se sert ordinairement, pour cela, de la locution (*in* :) suivie de deux points, qui signifie *inséré dans*.

4° La pagination doit être exacte, et l'on doit indiquer les numéros des planches et des figures, s'il y a lieu.

5° La date est une des conditions essentielles d'une bonne synonymie.

En France, comme à l'étranger, la plupart des naturalistes négligent les dates. — Ce qui est très-fâcheux au point de vue des lois de l'antériorité. Nous devons dire, cependant, que, depuis quelques années, grâce aux exemples de plusieurs savants distingués, l'on commence

à accorder un peu plus d'importance aux dates des ouvrages.

3° La synonymie doit être faite d'après l'ordre chronologique et non d'après l'ordre générique.

Il faut bien se convaincre qu'une synonymie étant l'histoire scientifique d'une espèce, il est nécessaire de suivre l'ordre d'apparition des travaux, afin de montrer par les citations les diverses mutations par lesquelles l'espèce a pu passer à partir de sa création jusqu'au moment où l'on en parle.

Une synonymie suivant l'ordre générique n'est qu'une synonymie arbitraire et antiméthodique. — Que dirait-on d'un historien qui, faisant abstraction de l'ordre chronologique, s'imaginerait de publier une liste des rois de France en les groupant les uns à la suite des autres, suivant leurs vertus ou leurs vices ? Un tel écrivain serait bafoué. Son système serait considéré comme absurde, et l'on aurait mille fois raison. — Les malacologistes suivent pourtant un système aussi ridicule lorsqu'ils écrivent leurs synonymies d'après l'ordre générique.

4° Toute synonymie peut être simple ou composée.

1° Elle est simple lorsque l'auteur, en établissant son espèce, l'a du premier coup rangée dans le genre qui lui convenait. Exemple :

*Pupa frumentum*, *Draparnaud*, Tabl. des moll. France, p. 50. 1801.

Or, cette espèce *frumentum* étant bien un véritable *pupa*, cette coquille appartient donc à *Draparnaud*, aussi bien au point de vue générique qu'au point de vue spécifique.

2° La synonymie est composée lorsque l'auteur, en créant une espèce, l'a classée, par erreur ou par ignorance, dans un genre qui ne lui convenait pas.

Exemple :

Linnæus a créé l'*Helix decollata* (Syst. nat. (éd. X), 1, p. 775. 1758), qui est une bonne espèce ; seulement ce mollusque n'est point une Hélice et ne peut être laissé dans ce genre.

Bruguière (Encycl. méth., vers. 1, p. 526. 1789) a, le premier, placé l'espèce *decollata* de Linnæus à sa véritable place en la nommant *Bulimus decollatus*.

Or, si l'espèce appartient à Linnæus par sa création, elle n'en a pas moins pour second parrain Bruguière, qui le premier lui a assigné dans la méthode le rang qu'elle devait occuper.

Dans ce cas, voici de quelle manière la synonymie doit être faite, afin d'éviter toute confusion :

#### BULIMUS DECOLLATUS.

*Helix decollata*, Linnæus, Syst. nat. (X éd.), 1, p. 775.  
— 1758.

*Bulimus decollatus*, Bruguière, in : Encycl. méthod. —  
Vers., 1<sup>re</sup> part., p. 526. 1789.

Par ce moyen, l'on rend à chacun suivant ses œuvres ; car, si celui qui a établi l'espèce a bien mérité, le second qui l'a classée à sa véritable place n'en a pas moins acquis un mérite égal.

Il ne faut jamais imiter ces auteurs, trop nombreux malheureusement, qui commettent de graves erreurs, de stupéfiants anachronismes, en écrivant *Bulimus decollatus*, Linnæus, ou bien *Pisidium Casertanum*, Poli, etc.... — Comme si les genres *Bulimus*, *Pisidium*, etc., étaient connus au temps de Linnæus et de Poli.

Le bon sens, l'équité scientifique prescrivent donc d'écrire *Bulimus decollatus*, *Bruguière*, — *Pisidium Casertanum*, *Bourguignat*.

Cependant, si pour un simple catalogue dans lequel l'on ne désire faire entrer aucune synonymie l'on veut citer seulement le nom de l'inventeur de l'espèce, il faut alors, dans ce cas, écrire :

*Bulimus* (*Helix*) *decollatus*, Linnæus.

*Pisidium* (*Cardium*) *Casertanum*, Poli.

Ce second système, du reste, ne vaut rien, et il est bon de ne l'employer qu'aussi rarement que possible. Il est préférable de ne pas regarder à l'impression de quelques lignes de plus, lorsqu'il s'agit de donner à la science plus de clarté et plus de précision.

Voici, à ce sujet, l'opinion du célèbre professeur Alcide d'Orbigny :

Nous extrayons de son *Prodrome de Paléontologie* (introd., p. LI. 1850).

« Quand un naturaliste s'est trompé, a méconnu le genre véritable de l'espèce, et que cette erreur est reconnue par un autre auteur, — ce dernier ramène les choses à leur état réel, et met l'espèce dans son véritable genre. »

« Reste à savoir lequel des deux auteurs a le plus de mérite, du premier qui, sans se demander s'il commet une faute, ou même sans le savoir, par suite de son peu de connaissances zoologiques, place une espèce dans un genre souvent au hasard, ou du second qui, après des études sérieuses, des observations minutieuses et une discussion approfondie, arrive à mettre cette espèce dans le groupe où elle doit définitivement rester. — Il nous paraît évident que le premier auteur, loin de rendre un service aux sciences, ne fait que les embrouiller, en appliquant fausement des principes zoologiques qu'il ne connaît pas assez, tandis que le second rectifie une erreur préjudiciable et enrichit cette même science d'une vérité de plus. — En résumé, l'un tend à brouiller les choses, l'autre à jeter de la lumière sur les questions.

« En adoptant le principe de priorité donné par la date, que nous avons introduit déjà depuis plusieurs années, un corps savant dont nous respectons à tous égards les importants travaux a établi un mode de citations qui nous paraîtrait encourager le premier de nos deux auteurs mis en parallèle et avoir un fâcheux résultat comme clarté. — Ce principe consiste à mettre toujours le nom du premier descripteur, quel que soit, du reste, le genre où l'on place l'espèce. — Citons-en un exemple : Linnæus a décrit sous le nom d'*anomya reticularis* une coquille fossile que des auteurs ont mise dans le genre *terebratula*, dans le genre *atrypa*, et que, d'après ses caractères intérieurs et extérieurs, nous avons placée dans notre genre *spirigerina*. — D'après le principe nouvellement adopté en Angleterre, en rapportant l'espèce dans le genre, il faudrait citer ainsi : *spirigerina reticularis*, Linnæus (species); pour faire entendre que le nom de l'espèce ap-

partient à Linnæus. — Cette manière de présenter les choses nous paraît avoir les graves inconvénients que nous allons signaler, dans l'espoir d'obtenir la non-adoption de ce principe dangereux dans toutes les circonstances.

« Le premier de tous les inconvénients est de faire passer le premier de nos deux auteurs avant le second. Si, pour les espèces établies par les pères de la science, cette méthode a quelque chose de bien, il n'en est pas moins vrai qu'on met alors sur la même ligne que Linnæus les personnes qui à présent, même faute de connaissances nécessaires, commettent des erreurs de détermination de genres devenues impardonnables. — Tranchons le mot... Agir ainsi, ce serait encourager l'ignorance et mettre en relief beaucoup de noms qui devraient, au contraire, être oubliés ou ne méritent que la critique ; car on ne devrait décrire des fossiles que lorsqu'on a les éléments zoologiques nécessaires à l'appréciation du genre.

« Le second des inconvénients est de faire disparaître le nom du second de nos auteurs mis en parallèle, qui nous paraît avoir bien plus de mérite que le premier.

« Le troisième et le plus grand des inconvénients est celui d'embrouiller la nomenclature. On met, comme nous l'avons dit, *spirigerina reticularis*, Linnæus (*species*). Si l'on remonte à la source, on cherchera vainement le genre *spirigerina* dans Linnæus, qui ne le connaissait pas, puisqu'il a été créé bien plus d'un demi-siècle après la mort de ce réformateur de la science. On commet d'abord *l'anachronisme le plus flagrant, le plus extraordinaire*. D'un autre côté, dès l'instant qu'on ne trouvera pas de genre *spirigerina* dans les ouvrages de Linnæus, où ira-t-on prendre le nom de l'espèce *reticularis*? Il faudra passer

en revue tous les genres, et l'on ne sera pas étonné de trouver l'espèce qu'on cherche dans le genre *Anomya*, aujourd'hui si différemment circonscrit et n'appartenant pas à la même classe d'êtres. On voit que le mot *species*, qui ne veut rien dire, n'obvie en aucune manière aux inconvénients de ce mode de nomenclature. Il faut qu'on puisse, de suite, retrouver la source; ou le moyen, au lieu de simplifier, occasionnera des confusions sans nombre, des recherches fastidieuses et inutiles.

« Un autre inconvénient est de faire patronner une coupe générique par un auteur qui ne la connaissait pas, en ôtant au réformateur le résultat de ses travaux. C'est, nous le croyons, une double injustice. Suivant notre conscience, nous pensons qu'on doit laisser à chacun la responsabilité pleine et entière de ses œuvres, et qu'il convient, au contraire, de toujours mettre le nom de celui qui change le genre, d'abord par justice, puis pour la commodité des recherches, et enfin pour la régularité de la citation. On doit mettre, par exemple, au lieu de *spirigerina reticularis*, Linnæus (*species*), *spirigerina reticularis*, d'Orbigny; car alors le véritable créateur du genre *spirigerina* répondra de son espèce; il n'y aura plus d'anachronisme, et l'on trouvera de suite le genre dans les travaux de l'auteur cité. D'ailleurs, comme nous le faisons toujours, en plaçant à la suite du nom ainsi désigné la synonymie du premier descripteur de l'espèce, on aura rempli envers celui-ci un devoir de justice et considérablement simplifié les recherches.

« En résumé, pour ramener les choses à ce qu'elles sont partout dans les sciences naturelles, en zoologie et en botanique, il faut mettre toujours, après le nom de l'espèce, le nom de l'auteur qui l'a placée dans le genre qu'on



adopte. Ainsi, chaque fois qu'on changera une espèce de genre, il faudra placer son nom à la suite, avec la date de la publication où aura été faite cette rectification. Après avoir cherché, dans tous nos travaux, les améliorations de nomenclature qui pouvaient le plus simplifier les rouages de la science, c'est la nomenclature que nous avons cru devoir adopter comme la meilleure. »

---



## NOTES ADDITIONNELLES.



### I.

A la page 28 de cet ouvrage, nous avons énoncé, sans désigner personne, le singulier système de plusieurs naturalistes qui veulent que les noms propres soient entièrement latinisés.

Quelques-uns de nos amis, auxquels nous avons communiqué les premières feuilles de ce travail, ont trouvé cette idée de *latinisation complète* des noms propres si bizarre, si ridicule, qu'ils se sont refusés de croire à l'existence d'un pareil système.

Depuis, nous avons appris que ces personnes avaient été jusqu'à suspecter notre bonne foi.

Nous répondrons donc à ces personnes incrédules :

Nous n'avons rien inventé. — Nous avons simplement énoncé le système de deux conchyliologues qui désirent garder l'inconnu : — il était de notre devoir de ne citer aucun nom.

S'il est besoin maintenant d'une preuve plus convaincante de l'existence d'un semblable système de latinisation, nous prions ces personnes d'aller visiter les galeries du muséum de Paris ; là elles verront, entre autres appellations curieuses, une espèce de Fuseau étiquetée *Fusus domi-novæ, Valenciennes*.

Cette coquille, dédiée, sous le vocable de *Domi-novæ*, à M. le capitaine de frégate *Maisonneuve*, provient de la Manche de Tartarie, dans les mers de l'Indo-Chine.

M. Valenciennes, si notre mémoire ne nous est pas infidèle, a lu à l'Institut, voici quelques années, un rapport sur les découvertes conchyliologiques du capitaine de frégate M. Maisonneuve. — Ce rapport a été imprimé dans les Comptes rendus ou les Bulletins de l'Académie.

Les personnes désireuses de lire ce mémoire de M. Valenciennes pourront, si elles veulent se livrer à quelques recherches, y retrouver, sans aucun doute, cette *splendide* dénomination de *Fusus domi-novæ*.

## II.

Nous croyons utile d'avertir que les citations empruntées à Linnæus, et qui se trouvent en notes dans tout le cours de cet ouvrage, sont *exactes*, bien que l'on y rencontre les mots de *concha*, *malacologia* ou *conchyliologicus*, etc..., à la place de *planta*, *botanica* ou *botanicus*, etc.....

Nous avons cru devoir faire subir aux phrases linnéennes ces petites modifications de forme, qui ne dénaturent en rien le sens fondamental, afin d'approprier, d'une manière plus convenable, les règles de Linnæus au sujet traité dans ce volume.

---

# TABLE

## DES CHAPITRES.

	Pages.
INTRODUCTION. . . . .	v
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Sur les noms de classes et d'ordres. . . . .	9
— II. — Sur les noms de familles. . . . .	13
— III. — Sur les noms génériques. . . . .	15
— IV. — Sur les noms spécifiques. . . . .	23
— V. — Sur les noms de fausses localités. . . . .	35
— VI. — Sur les noms mal latinisés. . . . .	37
— VII. — Sur les désinences ELLA, INA, ILIA, ANA, etc., terminant un nom générique ou spécifique. . . . .	41
— VIII. — Sur les mot PSEUDO et SUB précédant un nom spécifique. . . . .	49

	Pages.
CHAPITRE IX. — Sur la désinence OIDES. . . . .	53
— X. — Sur la variété.. . . .	57
— XI. — Sur les noms de sections ou de groupes. . . . .	61
— XII. — Sur les doubles emplois de noms. . . . .	65
— XIII.— Sur l'antériorité.. . . .	67
— XIV.— De la synonymie. . . . .	75
NOTES ADDITIONNELLES. . . . .	85

Carded

Imprimé au nombre de 400 exemplaires, à Paris, en janvier 1860, par  
M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> BOUCHARD-HUZARD, rue de l'Éperon, 5.













SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 00555 9695

